Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 060-216004028-20260710-D2026_51-DE

Commune de Monceaux

Date de convocation

25/06/2026

Date d'affichage

03/07/2026

Nombres de Conseillers

En exercice :	15
Présents :	12
Pouvoirs :	3
Votants :	15

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCEAUX

L'an deux mil vingt six
Le jeudi 2 juillet

Le Conseil Municipal,
Légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de : Mme Dias
Présents :
Mr LEFEBVRE, Mme GUENNETEAU, Mr MACHU, Mme CASTAN, Mr LEPAYSAN, Mme CARON, Mr PINCHEDEZ, Mr PAPQUET, Mme ANDERSON, Mr BRENGUES, Mr BARDIN , Mme LOPATA
Absents ayant donné pouvoir :
Mme NIKIEL a donné pouvoir à Mme DIAS
Mme ANDERSON a donné pouvoir à Mme CASTAN
Mme BAGLIN a donné pouvoir à Mr MACHU
Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice

GUENNETEAU Edith a été élue Secrétaire
****

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget primitif de l'exercice 2026 ;
Considérant que les associations participent à l'animation de la vie communale et contribuent à l'intérêt général ;
Madame le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes :

Associations de la commune

Association	**Subvention**
AMIS DU MARAIS (AMSA)	**100** € voté à l'unanimité
Comité d'Animation	**700** € 12 pour /3 absentions
Groupement de Parents	**500** € 14 votes pour /1 absention
Gym Volontaire	**600** € voté à l'unanimité
OCCE	**Reporté à 14 voix**
Ping-Pong	**150** € voté à l'unanimité
Société des Chasseurs	**250** € voté à l'unanimité
Tennis Club	**550** € voté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 060-216004028-20260710-D2026_51-DE

Associations extérieures

Association	Subvention
Amicale des Sapeurs-Pompiers	200 € voté à l'unanimité
APEI de CREIL	200 € voté à l'unanimité

Il est rappelé que les conseillers municipaux membres du bureau ou du conseil d'administration d'une association concernée, ou présentant un intérêt personnel à la décision, ne prennent pas part aux débats ni au vote concernant l'attribution de la subvention à cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations selon le tableau ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026.
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement des subventions.

Fait et délibéré le 03/07/2026
Le Maire,

Le Maire

DIAS Teresa

MAIRIE DE MONCEAUX
60940 (Oise)